

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

RD919/141- Commune de Roncherolles-en-Bray / Rectification de virage RD 919 et aménagement de carrefour avec la

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Seine-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARTIN Pascal, Président du Département de la Seine-Maritime

RCS / SIRET

2 2 7 6 0 5 4 0 9 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne	Rectification de virage RD 919 et aménagement de carrefour avec la RD 141

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé sur l'axe très fréquenté reliant l'autoroute A28 et la ville de Forges les Eaux, l'aménagement participera au programme de sécurisation des itinéraires stratégiques du Département.

Aussi, en décembre 2008, le département a décidé de prendre en considération l'aménagement de ce carrefour comprenant notamment :

La rectification de la courbe de la RD919

La suppression du carrefour avec la VC1

La création d'une chaussée neuve pour rétablir la VC1 sur la RD141.

4.2 Objectifs du projet

Le carrefour de la RD 919 avec la RD 141 est très peu lisible. Certaines règles de conception recommandées par l'A.R.P. (Aménagement des Routes Principales) ne sont pas respectées : le rayon de courbure de la RD919 est de 160 m au lieu de 240m mini recommandé.

La nature très sensible, d'un point de vue environnemental, des terrains sous la voie de rétablissement de la VC1 (Natura 2000) a amené le Département à engager une réflexion pour trouver une solution d'amélioration de la sécurité dans les emprises actuelles du domaine public départemental et ainsi préserver la zone Natura 2000. Ce dernier projet minimise à 123m² les emprises limitrophes absolument nécessaires situées dans la zone Natura 2000. Ces emprises permettront de rectifier le virage avec un rayon normé de 240m et de réaménager le carrefour.

Afin d'assurer de meilleures conditions de sécurité aux usagers des RD919/141 il est prévu de rectifier la courbe de la RD919 et de sécuriser le débouché de la RD141 et des Voies Communales.

Le projet consiste à rectifier la courbe de la RD 919, ainsi que les profils en long des voies se raccordant sur la RD 919 soit la RD 141 et les voies communales VC1 et du Mont aux lieux. La réalisation d'un îlot de « caractéristiques réduites » sur la RD 141 et d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD 919 est également prévue.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Décassement dans l'intérieur du virage

Réalisation de la base drainante (requalification ponctuelle de l'arase terrassement)

Confection de la couche de forme puis des couches de chaussée

Réalisation des bordurages et descente d'eau

Dressement des talus et accotements

Lors de la phase chantier, une attention particulière sera accordée à la gestion des eaux de ruissellement. L'entreprise mettra en oeuvre les dispositifs d'assainissement provisoires visant à ne pas augmenter les incidences sur la ressource en eau. Les installations de chantier seront implantées en dehors des zones sensibles identifiées.

Les déchets et produits polluants (hydrocarbures, vidange....) seront gérés par l'entreprise de travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la RD919 reste identique à celle menée aujourd'hui par le Département.

Le trafic attendu sera similaire au trafic existant. Les conditions de circulation resteront inchangées (VL, PL et 2 roues) avec une vitesse limite conservée à 70 km/h.

La gestion des eaux pluviales reste inchangée par rapport à la situation actuelle.

L'aménagement n'augmente pas la capacité du réseau départemental et n'induit aucun report de trafic.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Étude d'évaluation d'incidence sur les sites Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale du tronçon	220 m linéaires
Largeur de la chaussée	7 m
Largeur et emprise des bandes multifonctionnelles	1,5m côté nord, 1,5m côté sud
Largeur total de la plateforme	2420m ²
Largeur de la sente piétonne	10 m
	1,4 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Roncherolles-en-Bray (76)
Section de la RD 919

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de Roncherolles-en-Bray (76)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans la ZNIEFF de type II "Le Pays de Bray humide" (n° 230000754) mais n'a pas d'incidence sur la zone naturelle (aménagement en place).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en Seine-Maritime a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 janvier 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site "Pays de Bray humide" (FR2300131) correspond à une zone de protection spéciale, et se trouve dans l'emprise du projet, sur une surface limitée de 123 m ² en périphérie sud. Un dossier d'évaluation NATURA 2000 est réalisé par ailleurs. Il est présenté en annexe du présent document.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit un volume de décapage de terre végétale de 430 m ³ et un volume de déblais de 530 m ³ . Ces matériaux seront réutilisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est déficitaire et nécessitera l'apport de 100 m ³ de remblais (déblais excédentaires de travaux de VRD, MIDND non autorisés) mais aucun apport de terre végétale limitant ainsi les risques de propagation d'essence invasive. Le projet nécessite également l'apport de 770 m ³ de graves recyclées pour la mise en oeuvre de la couche de forme de chaussée. Ces types de matériaux sont exigés au Dossier de Consultation des Entreprises des travaux de VRD du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'incidence sur les enjeux environnementaux énumérés au 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 concernée est celle du "Pays de Bray humide" Le projet nécessite l'acquisition de 123m ² sur cette zone Natura 2000. Cette acquisition est limitrophe aux emprises routières et est aujourd'hui utilisée pour du stockage d'engins agricoles vétustes. Un dossier d'évaluation d'incidence est présenté en annexe.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne constitue qu'une rectification de virage de la RD 919 et des profils en long de la RD 141 et des voies communales et n'apportera pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La RD 919 est classée dans la catégorie 3 du classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Le projet ne modifie donc pas les niveaux sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifie pas les niveaux de vibrations liés au trafic routier et n'engendre que peu de perturbation du point de vue des vibrations, exceptée lors de la phase temporaire de compactage durant la phase chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste à rectifier la géométrie de la RD 919 à trafic constant donc ne modifie pas les rejets de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>système d'assainissement inchangé et seulement rétabli</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les couches de chaussée de la RD919 existante présentent des HAP mais ne présentent pas d'amiante.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perte de 680 m ² de terre agricole. Ces emprises situées en domaine privé seront achetées à l'amiable aux propriétaires riverains sur la base de promesse de vente puis d'actes notariés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'impacts significatifs autres que ceux traditionnellement rencontrés pour les projets routiers de faible ampleur. Les mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts sont connues et mises en oeuvre de manière systématique.

Une concertation préalable a l'envoi de ce formulaire Cas par Cas a été réalisée avec la DREAL, lors de la réunion de présentation du projet du 18/05/2017. Lors de cette réunion, les variantes étudiées ont été présentées. La solution retenue, qui répond aux exigences techniques en termes de conception et sécurité routière, minimise les emprises sur la zone protégée, minimise la coupure de la zone Natura 2000 et se situe dans des emprises déjà exploitées : voirie existante, terres et stockage d'engins agricoles. De plus, l'étude spécifique d'incidence sur la zone Natura 2000, présentée en annexe, montre que toutes les mesures ont été prises afin de s'assurer de l'absence d'impact sur la zone naturelle à proximité. C'est pourquoi le projet de sécurisation de la RD 919, bien que situé sur la périphérie d'une zone d'intérêt écologique, n'a pas d'incidence sur l'intégrité de cette zone, des espèces milieux et habitats qui y sont recensés.

Le projet prévoit une gestion adaptée des eaux pluviales, identique à celle existante. Aussi, le présent projet permettra la

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Département prend en considération lors des travaux le suivi environnemental des entreprises en phase travaux : SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets), SOPRE (Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement), bordereau de suivi des déchets, valorisation des déchets inertes confirmée dans la convention d'engagement volontaire.

Compte tenu des études réglementaires conduites, des précautions et mesures prises citées dans ce dossier, une étude d'impact spécifique ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
8.2.1 - Cartographie des zones sensibles 8.2.2 - Dossier d'évaluation des incidences sur NATURA 2000 8.2.3 - Études et analyse des variantes - Plans des variantes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ROUEN

le,

29 DEC. 2017

Signature

Le Directeur Adjoint des Routes

Laurence LEBLOND TETU